



SCMS Randonnée Montagne

Siège social : Hôtel de Ville, Maison des Associations 06370 MOUANS-SARTOUX

Site web: <http://mouans-sartoux-randonnee-montagne.asso.fr>

NOTICE INFORMATION PREALABLE et CONDITIONS PARTICULIERES- annexe 12

SEJOUR VALLOUISE du 15/02/20 au 22/02/20
Nature: Randonnées pédestres ou raquettes

Le séjour est ouvert aux adhérents du club, titulaires de la licence FFR 2019-2020.
La réservation implique l'approbation et la ratification sans réserve pour le licencié des conditions de vente. Nombre de participants : 20 au minimum et 30 au maximum.

Responsable du séjour : Mme Genevieve BOELE Animatrice SCMS Randonnée Montagne
Suppléante : Mme Huguette PEITI Animatrice SCMS Randonnée Montagne

PROGRAMME -

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée pédestre/raquettes en montagne.
Séjour en « étoile » de 8 jours de randonnée avec des dénivelées de 300 m à 1000 m chaque jour.
Niveau : GENTIANES
Ces randonnées seront encadrées par un ou plusieurs animateurs du club :
Mme Genevieve BOELE ,M. Kevin GALLIGAN et M. Yves HUGUES.

Pour tenir compte des conditions d'enneigement, les randonnées seront décidées la veille au soir par le responsable du séjour et ses animateurs
Les lieux de randonnée, temps de marche et dénivelés sont donnés à titre indicatif et n'ont pas de valeur de contrat.

L'organisation se réserve le droit de modifier ce programme quelle qu'en soit la cause (météo, niveau technique des participants, conditions exceptionnelles liées au milieu visité, etc...) et le responsable du séjour reste le seul juge des conditions extérieures qui peuvent l'amener à changer l'itinéraire à tout moment dans un souci de qualité du séjour et de sécurité.

Départ du parking du Casino à Mouans-Sartoux le 15/02/20 à 8h.

Fin du séjour le 22/02/20 après le petit-déjeuner pour un retour en direction de Mouans-Sartoux, arrivée prévue vers 18 h.

HEBERGEMENT -

- Gîte d'étape L'AIGLIERE sis Route de l'Auchette 05340 Vallouise-Pelvoux pour 20 personnes
- Appartement Maison LB rue du Champ de Ville 05340 Vallouise-Pelvoux pour 9 personnes

L'organisateur se réserve de retenir, le cas échéant, une autre structure d'hébergement que celle désignée ci-dessus.

COÛT DU SEJOUR-

Le séjour est réservé en demi-pension.

Le coût du séjour est fixé à **292 €** par personne /adulte.

Ce prix comprend :

- la demi-pension , du dîner du 1^{er} jour au petit déjeuner du dernier jour
- les frais d'immatriculation tourisme de **3,50 €** /pers non remboursables.
- la taxe de séjour
- l'accompagnement des randonnées par les animateurs de SCMS Randonnée Montagne

Ce prix ne comprend pas :

- tous les pique-niques,
 - le voyage AR, jusqu'au lieu de séjour et les déplacements sur place basés sur le co-voiturage.
 - les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).
 - Toutes les dépenses personnelles (les boissons y compris aux repas, visites,.....)
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris »

ASSURANCES OPTIONNELLES -

Le licencié a la possibilité de souscrire à la réservation du séjour aux assurances optionnelles citées sur le bulletin de souscription « assurances » (annexe 11)

Le montant de la prime d'assurance reste dû à l'assureur même en cas d'annulation du voyage.

PAIEMENTS DU SEJOUR-

Dès l'inscription, **deux** chèques à l'ordre de **SCMS Randonnée Montagne**

- un chèque de **92 €** (acompte) + si option choisie prime assurance de 13 € **soit** au total 105€ qui sera mis à l'encaissement rapidement
- un chèque de **200 €** (solde du séjour) qui sera encaissé **UN MOIS** avant le jour du départ.

Paiement par virement possible (totalité dès l'inscription) contacter la trésorière pour RIB.

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION -

Le licencié peut annuler son séjour à tout moment aux conditions financières suivantes :

Annulation signifiée par écrit (courrier daté ou email) au responsable du séjour :

- à plus de 91 jours avant le départ ou dans les huit jours calendaires suivant la date de signature du bulletin d'inscription: restitution des sommes versées
- 90 jours ou moins avant le départ : 100 % du prix total du séjour est dû.

Il est donc conseillé de souscrire l'assurance annulation (Cf Notice sur les assurances)

Aucun séjour écourté ou prestation non consommée durant le séjour à l'initiative du licencié ne fera l'objet d'un remboursement.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS -

en voitures personnelles avec co-voiturage.

Les participants seront regroupés sur proposition de l'organisateur du séjour pour constituer des équipages de 4 personnes par véhicule. Chaque participant s'acquittera des frais du déplacement (Trajet A-R et trajets sur place) selon consigne du responsable du séjour.

Distance ALLER/RETOUR **520 km** Mouans-Sartoux/lieu de séjour. Coût estimé environ **43 €/pers +** trajets sur place.(tarif en vigueur suivant règlement intérieur)

En cas de refus de ces conditions, le participant fera son affaire de son déplacement et de son hébergement jusqu'à rejoindre le groupe aux lieux, dates et heures arrêtés par l'organisateur.

MODIFICATION DU SEJOUR-

La randonnée pédestre et ses activités sont l'élément dominant du séjour. La responsabilité de l'organisateur étant d'apporter les moyens nécessaires à assurer la sécurité du groupe, il pourra modifier le programme et/ou annuler, en cours de séjour, toute activité dont les conditions climatiques, condition physique des participants ou aléas seront susceptibles de ne pas permettre d'assurer la sécurité du groupe et de ses participants. Ces modifications ou annulations ne pourront pas faire l'objet de demande de remboursement ou/et d'indemnisation de la part du licencié.

RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR-

Pendant les activités "temps libre" définies dans le programme ou définies par l'organisateur durant le séjour, les participants ne sont plus sous la responsabilité du Responsable du séjour et de ses animateurs.

En cas de sinistre ils seront couverts par leur assurance individuelle fédérale en tant que licencié FFR. De même, un participant du séjour qui souhaite de ne pas participer à l'activité définie dans le programme, ou organisée par l'organisateur durant le séjour sera considéré comme se détachant du groupe. La responsabilité du Responsable du séjour et de ses animateurs ne sera plus engagée et le participant sera couvert par son assurance fédérale individuelle en tant que licencié.

Le Responsable du séjour pourra refuser toute personne si il estime :

- que celle-ci n'a pas l'expérience et/ou les capacités physiques requises pour les randonnées du séjour.
- que cette personne par son comportement est susceptible de nuire à la sécurité du groupe.

PRECISIONS SUR LES ACTIVITES-

- Raquettes

Pour ce séjour, seules les randonnées raquettes seront encadrées par les animateurs de SCMS Randonnée Montagne. Une formation préalable à l'utilisation des Détecteurs de Victimes d'Avalanche est obligatoire pour participer aux sorties en terrain avalancheux tels que définis par l'animateur responsable. Elle devra être dispensée avant la première randonnée du séjour.

- Autres activités

Elles ne seront pas encadrées et considérées comme des activités « temps libre ».

Pour le ski de piste la licence FFRP **MPN** est obligatoire avant inscription.

DIVERS et RECOMMANDATIONS-

- Vous devez apporter: vos draps, « sac à viande » ou sac de couchage et serviettes

Quelques jours avant le départ, l'organisateur vous communiquera les informations complémentaires relatives au transport et au séjour.

INSCRIPTIONS -

Ce séjour est confirmé.

Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi du BULLETIN D'INSCRIPTION , des conditions générales de vente, du bulletin d'assurance éventuellement des attestations spécifiques... sous huitaine et des règlements ci-dessus.

DOCUMENTS EN ANNEXE :

- les conditions générales de vente -Annexe 12bis. Obligation d'information des articles R211-3 à R211-11 du Code du tourisme

Seront transmis ultérieurement:

- la notice d'information à l'assurance - Annexe 10
- bulletin de souscription à l'Assurance Annexe 11
- bulletin d'inscription (recto + verso) Annexe 13

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter la responsable du séjour :

Mme Genevieve BOELE 206 impasse de l'Ecole Vieille - 06550 - la Roquette sur Siagne

Tel : **06 64 35 57 46**

Email : genevieveboele@gmail.com

Le 23/11/19

Pour l'organisateur

SCMS Randonnée
Mairie de Mousans-Sartoux
06370 MOUSANS-SARTOUX